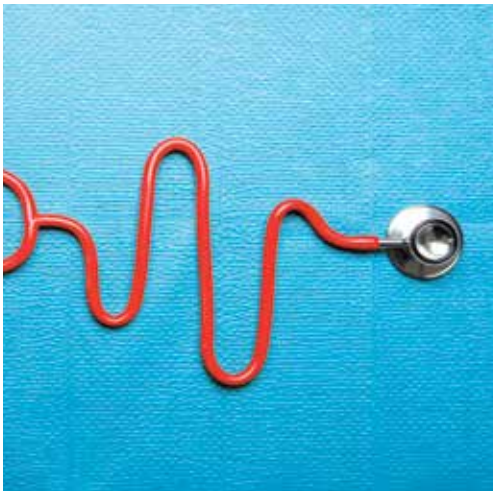


## Un bon conseil peut valoir de l'or



Tout comme votre état de santé, votre situation financière doit faire l'objet d'un examen périodique afin de vous assurer que tout est en ordre.

**POUR RESTER EN SANTÉ**, vous n'hésitez pas à consulter votre médecin. Puisqu'il connaît vos antécédents médicaux, vous savez qu'il vous recommandera un traitement s'il constate un problème. Il en va de même pour vos finances personnelles, car leur examen périodique par un conseiller en services financiers peut contribuer grandement à l'amélioration de votre santé financière. Que vous vouliez réduire votre endettement, acheter une maison, épargner en prévision de la retraite ou simplement payer vos dépenses courantes, un conseiller peut vous aider.

Peu importe l'étape de la vie à laquelle vous vous trouvez ou la taille de votre portefeuille, vous aussi pouvez profiter des services professionnels d'un conseiller. En fait, 71 % des ménages qui ont un conseiller ont fait appel à ce dernier alors qu'ils disposaient de moins de 50 000 \$ d'actif pouvant être placé<sup>1</sup>. Des événements marquants comme l'achat d'une première maison, un nouvel emploi ou la naissance d'un enfant sont autant d'occasions de vous pencher sur vos nouveaux besoins financiers et de faire appel à un conseiller.

### Première étape : la consultation

Le conseiller commence par comprendre vos objectifs, puis il procède à une analyse en profondeur de votre situation financière. Il travaillera ensuite avec vous pour mettre en place la stratégie qui vous permettra d'atteindre vos objectifs. Un plan financier exhaustif vous aide à trouver l'équilibre entre vos besoins actuels et vos projets d'avenir, à vous adapter aux changements de situation personnelle, à parer aux situations d'urgence et à assurer votre bien-être financier.

Un conseiller peut vous aider de diverses façons :

- il met au point une stratégie d'épargne rigoureuse, y compris la planification des liquidités et la gestion des dettes;
- il conçoit et met en œuvre une stratégie de placement personnalisée;
- il propose des stratégies visant à réaliser des économies d'impôt;
- il facilite la planification testamentaire et successorale;
- il examine vos besoins d'assurance et formule des recommandations en matière d'assurance vie, d'assurance invalidité et de protection contre les maladies graves;
- il vous donne accès aux services d'un réseau de professionnels, notamment à des services comptables et juridiques.

<sup>1</sup> Claude Montmarquette et Nathalie Viennot-Briot, *Econometric Models on the Value of Advice of a Financial Advisor* (modèles économétriques sur la valeur des conseils d'un conseiller en services financiers), CIRANO, juillet 2012.

## Votre réussite à long terme

Lorsque vous mettez au point votre plan pour l'avenir, assurez-vous que vos attentes soient réalistes. Évidemment, votre conseiller ne pourra pas doubler le rendement de vos placements ou faire disparaître vos dettes comme par magie, mais il pourra vous offrir le soutien et les conseils continus dont vous avez besoin pour vous aider à garder le cap sur vos objectifs, malgré les aléas de la vie.

Selon le document intitulé « La valeur des conseils : rapport 2012 » de l'Institut des fonds d'investissement du Canada, les ménages qui ont reçu des conseils financiers sont :

- 1,5 fois plus enclins à s'en tenir à leurs décisions financières;
- plus confiants face à leur avenir financier;
- plus de deux fois plus susceptibles de participer à des régimes enregistrés d'épargne-retraite et à des régimes enregistrés d'épargne-études et d'ouvrir des comptes d'épargne libre d'impôt.

Comme vous pouvez le constater, les gens qui font confiance à un conseiller bénéficient d'un net avantage, tant sur le plan purement financier que sur celui de la confiance qu'ils ont à l'égard de leurs finances personnelles.

## Des examens périodiques pour assurer votre bien-être financier

En recourant tôt à un conseiller et en lui demandant de procéder à des examens périodiques de votre situation financière, vous serez récompensé à long terme. N'hésitez pas à poser des questions et assurez-vous d'obtenir l'information dont vous avez besoin pour dormir en paix. Après tout, la relation la plus saine et la plus enrichissante est celle qui vous sera bénéfique aujourd'hui, ainsi que pendant de nombreuses années à venir. ■



© 2015 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS1759E PRINTemps 2015

AVEC LES COMPLIMENTS DE :